



Véhicule impliqué dans une succession

Par Ivan59200

Bonjour,

Je suis nouveau sur le forum et je n'ai pas trouvé la réponse à ma question en parcourant les différents sujets.

je vous expose le sujet :

La maman de ma femme est décédée le 26 novembre 2021. Elle était pacsée.

Dans la succession il y a divers éléments dont un véhicule (sa mère en était la propriétaire). Depuis le 26 novembre 2021 le véhicule est utilisé par son compagnon avec qui elle était pacsée. Il y a trois semaines, il nous propose de récupérer le véhicule pour la somme de 2000euros. Lors du listing des éléments entrant dans la succession, le véhicule était estimé à 3500euros.

Quand nous avons reçu la proposition, ma femme a dit être d'accord sur le principe mais que face à l'estimation du notaire (3500euros), 2000euros nous semblait peu.

Aujourd'hui nous recevons un message de ce compagnon, qui utilise la voiture depuis le décès, disant que comme nous avons refusé la vente à 2000euros, nous devons récupérer le véhicule au plus vite qui est devant chez lui et que nous devons lui rembourser l'assurance qui court à partir de ce jour.

Cela vous semble-t-il logique ?

A côté de cela, cette personne cherche par tous les moyens à nous nuire dans le bon déroulement de cette succession qui dure... (5 héritiers).

Merci pour votre aide

Par Rambotte

Je comprends qu'il vous proposait d'acheter ce véhicule pour 2000? ?

Le partenaire survivant n'est pas héritier. Est-il légataire testamentaire ? De quoi ?

Il n'existe pas de valeur légale d'un bien. La cote à l'Argus est un indicateur, mais les prix sont libres. Soit le prix convient, soit il ne convient pas. La valeur déclarée dans une déclaration de succession n'a de valeur que pour le calcul des droits de succession à payer.